



Mulhouse, le 17 mai 2018

à Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin

Objet : demande de report de la CAPD mouvement du 19 avril 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie,

A l'issue du groupe de travail préparatoire au mouvement de ce matin, nous vous informons que les délégués des personnels ne seront pas en capacité de siéger lors la CAPD prévue le 19 avril 2018.

En effet, d'après le règlement intérieur des commissions administratives paritaires (circulaire du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-451 du 28 mai 1982), toutes facilités doivent être données à ses membres en communiquant au moins huit jours avant la date de la séance, toutes pièces et documents nécessaires.

A l'issue du groupe de travail, il nous a été annoncé que l'algorithme allait tourner à nouveau cet après-midi, après modifications des erreurs de bonifications.

Nous ne serons pas en mesure pas de procéder à toutes les vérifications d'usage pour pouvoir émettre un avis lors de la CAPD du 19 avril 2018.

Nous avons demandé à monsieur Riber, Inspecteur d'Académie Adjoint, le report de celle-ci, afin de pouvoir exercer au mieux nos missions de délégués des personnels, mais la réponse a été négative.

Nous tenons à saluer le travail de vos services, pour la qualité des données et leur disponibilité ; mais les délais ne nous permettront malgré tout pas de siéger.

Nous vous demandons donc de reporter la CAPD mouvement 1ère phase à une date ultérieure, la 1ère semaine de la reprise des classes par exemple.

Veillez croire, Madame la Directrice Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

André Gehenn pour le SE-UNSA  
Chloé Muller pour le SGEN CFDT Alsace  
Ghislaine Umhauer et Valérie Poyet pour le SNUipp-FSU 68

copie aux IEN pour information